

21 OCT. 2022

Le Préfet d'Eure-et-Loir
à
Monsieur le Maire de Dreux
Hôtel de Ville
2 Rue de Châteaudun
BP 80129
28103 Dreux Cedex

Objet : Avis de la C.D.N.P.S. – Séance du 24 août 2022 – projet de règlement local de publicité (RLP) de la commune de Dreux

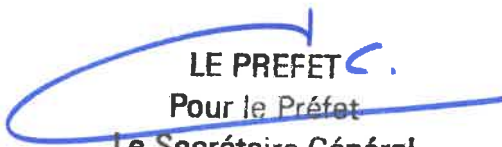
P.J. : Procès-verbal de la C.D.N.P.S. - Séance du 24 août 2022

Lors de sa séance en date du 24 août 2022, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (C.D.N.P.S.) d'Eure-et-Loir, réunie en formation spécialisée dite « de la publicité » a examiné le projet de règlement local de publicité (R.L.P.), arrêté par la ville de Dreux.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission a émis un avis favorable à ce projet.

Vous trouverez ci-joint, le procès-verbal de cette séance.

Le Préfet ,

LE PREFET 
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Yann GERARD